



CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 24 septembre 2020
Présidence Jean-Louis Bugnion

Le Conseil communal de Corbeyrier

Vu le préavis municipal 20-06
Ouï le rapport de la commission de gestion et finance
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

vote (à main levée) et décide, à unanimité avec 1 abstention:

1. De fixer le taux d'imposition communal pour l'année 2021 à 74 % de l'impôt cantonal de base.
2. De reconduire, pour l'année 2021, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition tel que présenté.
3. D'autoriser la Municipalité à soumettre cet arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Pour le Conseil communal de Corbeyrier

Jean-Louis Bugnion
Présidence



Isabelle Bournoud
Secrétariat